Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240912-2024-DM-111A-AU
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024
publié-Notifié le 17/09/2024

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles - Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-111A
du 12 septembre 2024

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - Locations - Données (3.3.2.).
Renouvellement du bail pour la mise à disposition de locaux à l'Inspection de l'Education Nationale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Maire n° 2014-DM-175A du 26 juin 2014 ayant pour objet la signature du renouvellement d'un bail avec l'Inspection de l'Education Nationale – Circonscription de Goussainville, pour la mise à disposition des locaux :

- Situés au 12 rue Robert Peltier, d'une surface de 178 m², en rez-de-chaussée, comprenant 2 grandes pièces, 3 bureaux, cuisine et sanitaires, chauffage central,
- Cadastrés AC92, propriété communale,
- Destinés à l'usage de bureaux pour les activités administratives et de réception du public,

Considérant qu'il convient de renouveler ce bail,

DECIDE

Article 1er : DE SIGNER avec :

- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Val d'Oise - Parvis de la Préfecture - CERGY-PONTOISE, agissant au nom et pour le compte de l'Etat,
- Monsieur le Recteur de l'Académie de VERSAILLES, 3 boulevard de Lesseps - 78017 VERSAILLES Cedex, représentant le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse,

le renouvellement du bail pour la mise à disposition à l'Inspection de l'Education Nationale – Circonscription de Goussainville de locaux municipaux, situés au 12 rue Robert Peltier, cadastrés AC92 et d'une surface de 178 m², en rez-de-chaussée.

Article 2 : DE PRECISER que ce bail est signé aux conditions suivantes :

- Pour une durée de 3 années fermes, à compter du 23 novembre 2022, étant entendu qu'à l'échéance du 22 novembre 2025, un renouvellement exprès sera appliqué par périodes successives d'un an, sans dépasser une période totale de 9 années, soit jusqu'au 22 novembre 2031,
- Pour un loyer annuel, hors charges, de 17.837,17 €.

Article 3 : DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget communal.

Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.